

Interpellation présentée par le député :
M. Guillaume Barazzone

Date de dépôt : 9 juin 2009

Interpellation urgente écrite **Quel avenir pour l'Office de la Jeunesse?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

A Genève, la situation générale des enfants et des adolescents s'est dégradée pour différentes motifs, notamment en raison de (i) la violence subie par certains enfants et adolescents, (ii) par l'accroissement du nombre de divorces, à la suite desquels de nombreux enfants perdent tout contact avec un de leur parent, (iii) d'une paupérisation croissante des familles monoparentales, (iv) de la diminution de temps que les parents peuvent dédier aux tâches d'éducation, et (v) d'une perte des repères éducationnels que subissent certains enfants ou adolescents.

Cette dégradation se constate à Genève notamment dans la forte augmentation des jeunes qui sortent du circuit scolaire sans avoir pu acquérir une formation suffisante (ex. nombre des jeunes dépendant des subsides de l'Hospice général) et des cas de délinquance ou de violence dont sont victimes ou que commettent les jeunes.

Face à cette situation, il est donc très important de s'assurer de permettre à l'Office de la Jeunesse d'assumer ses tâches de manière efficace. Cela ne semble possible que s'il existe une politique de la jeunesse aux contours bien définis et une très bonne coordination entre les services de l'Office de la Jeunesse ainsi qu'entre celui-ci et tout autre instance (publique ou privé) permettant d'atteindre la politique fixée.

Au vu de ce qui précède, mes questions sont les suivantes.

Qu'est-ce que le Conseil d'Etat compte faire afin de remédier rapidement à la vacance de la direction générale de l'Office de la Jeunesse ?

Le Conseil d'Etat entend-il adopter prochainement des mesures qui permettront de garantir à l'Office de la Jeunesse la possibilité d'assumer les missions qui lui ont été confiées et de mener une politique de la jeunesse efficace et coordonnée sur le long terme?